

REGLEMENT DU LOTO DU HBC

Vendredi 12 avril 2024

La participation à ce loto implique l'acceptation du règlement ci-dessous.

Article 1 - Les cartons sont vendus à l'entrée de la salle Jean Ferrat. L'achat des cartons pourra se faire pendant toute la soirée. Cependant aucun carton ne sera échangé.

Article 2 - La soirée se déroulera en 9 parties : 6 parties avec une lignes, 2 lignes et carton complet, 1 partie loto inversé avec une ligne, 2 lignes et carton plein, 2 parties carton plein.

Article 3 - Loto inversé : En début de partie tous les participants sont debout, dès lors qu'un numéro de leur carton est tiré, ils doivent s'asseoir et retourner leur carton. Le dernier resté debout est le gagnant de la partie.

Article 4 - 1 seul gagnant par partie. Dès la sortie du numéro qui vient de le faire gagner, le gagnant doit lever la main et crier très fort «QUINE!».

Article 5 - Le dernier numéro tiré doit impérativement figurer sur la ligne gagnante ou le carton plein.

Article 6 - En cas d'EX ÆQUO : le gagnant sera désigné par tirage au sort. Chaque joueur pioche un numéro, le numéro le plus grand désigne le grand gagnant. Le perdant a un lot de consolation.

Article 7 - Toute quine « criée » après que l'animateur ait annoncé le numéro suivant sera refusée.

Article 6 - Les joueurs peuvent démarquer quand l'animateur l'annonce.

Article 7 - Il est interdit d'écrire sur les cartons. Les joueurs sont priés de laisser les cartons sur les tables à la fin de la journée.

Article 8 - Tous les litiges seront réglés par l'équipe du loto.